

FONDS DE MODERNISATION DE LA RESTAURATION

ATTESTATION

relative au respect des engagements du Contrat d'Avenir de la Restauration à l'appui d'une demande de PPMR auprès d'OSEO

La loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 met en œuvre des réformes structurelles devant permettre au secteur d'accélérer son développement.

Une des plus importantes mesures prévues par la loi est la mise en place de la TVA réduite à 5,50% dans le secteur de la restauration à compter du 1^{er} juillet 2009. Les organisations professionnelles signataires du « Contrat d'Avenir de la Restauration » du 28 avril 2009 ont pris des engagements, en contrepartie de la baisse de la TVA, en faveur des consommateurs, en faveur des salariés, en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de la modernisation du secteur. Pour accompagner les professionnels dans leurs efforts d'investissements pour la modernisation des établissements, la loi prévoit la mise en place d'un Fonds de Modernisation de la Restauration ayant pour mission de faciliter la modernisation et la mise aux normes des établissements de restauration commerciale ainsi que la promotion générale du secteur.

Au titre de sa mission d'intérêt économique général, OSEO a été chargé par l'Etat de mettre en place un dispositif de « Prêt Participatif pour la Modernisation de la Restauration – PPMR » en faveur de toutes les entreprises de plus de trois ans du secteur soumises à la contribution prévue par le contrat d'Avenir engageant un programme d'investissements permettant la mise aux normes des établissements et l'amélioration de l'accueil en vue du développement de l'activité et de l'emploi.

Pour bénéficier du PPMR, l'entreprise doit respecter les engagements du Contrat d'Avenir de la Restauration. Les tableaux ci-après précisent sa situation au regard des engagements pris par les professions concernées en faveur des consommateurs, des salariés et de l'emploi ainsi qu'en faveur de la modernisation du secteur.

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur précise dans le tableau ci-dessous les investissements envisagés pour la modernisation de son établissement, objet de la demande de Prêt Participatif pour la Modernisation de la Restauration (PPMR), ainsi que le plan de financement de l'opération.

Investissements	Montant (en milliers d'€)
Mise aux normes de l'établissement en matière de sécurité, d'hygiène, de bruit, d'accessibilité des personnes à mobilité réduite	
Amélioration de l'accueil et du confort du client par une rénovation des espaces accueillant le public afin de proposer une qualité de service renforcée et des équipements modernes et adaptés	
Acquisition de nouveaux équipements s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement et de développement durable	
Agrandissement de l'établissement existant	
Rénovation des outils informatiques en ce qui concerne la gestion, les caisses électroniques et les accès Internet*	
Dépenses liées au service au client *	
Coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise, sans contrepartie de chiffre d'affaires, pendant la fermeture pour travaux*	
Total	

* dans la limite globale de 25% du coût des travaux et équipements

FONDS DE MODERNISATION DE LA RESTAURATION

Plan de financement	Montant (en milliers d'€)
Montant du PPMR sollicité	
Prêts bancaires associés	
Autres ressources dont : - aides	
- apports	
- autofinancement	
Total	

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES CONSOMMATEURS

L'entreprise précise, dans le tableau ci-dessous, le secteur auquel elle appartient (Cocher la case correspondante).

Type de restauration	Engagements au titre du Contrat d'Avenir de la Restauration	Case à cocher en fonction de la profession
Restauration traditionnelle	<p>Le restaurateur a répercuté intégralement la baisse de la TVA sur au moins 7 des 10 produits suivants, soit une baisse de prix de 11,8%: une entrée, un plat chaud (viande ou poisson), un plat du jour, un dessert, un menu entrée - plat, un menu plat - dessert, un menu enfant, un jus de fruit ou soda, une eau minérale, le café, thé ou infusion</p> <p>Dans l'éventualité d'une carte limitée, l'engagement concerne des produits de la carte représentant au total un tiers du chiffre d'affaires restauration (hors boissons alcoolisées)</p>	<input type="checkbox"/>
Cafetiers et limonadiers	Le restaurateur a répercuté intégralement la baisse de la TVA sur le prix du café, du thé et d'une boisson fraîche, au comptoir ou en salle	<input type="checkbox"/>
Restauration rapide	Le restaurateur a pratiqué une baisse d'au moins 5% sur les menus de référence de l'enseigne : menus en version simple, menus en version large	<input type="checkbox"/>
Secteur d'activités multiples (traditionnel, rapide, cafétéria, café-limonade...)	Le restaurateur a rempli les engagements précédemment énoncés pour la part d'activité de chacune des formules le concernant	<input type="checkbox"/>

Je soussigné, agissant en qualité de représentant légal de
 ayant qualité pour l'engager juridiquement, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document
 en vue de bénéficier d'un PPMR dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration créé
 par la loi du 22 juillet 2009.

Cachet de l'Entreprise

Date :

Nom, prénom et signature du
Représentant légal